

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 mai 2016

Date d'affichage :

26 mai 2016

L'AN deux mille seize, le **19 mai 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
absent

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160519-DELIB160534-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2016**

QUESTION N° 34

OBJET : Séjours d'été à Loubeyrat : convention avec Ménérol

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la commission « La ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 4 mai 2016.

La Commune de Riom met en place un accueil de loisirs extrascolaire pour la période d'été allant du 6 juillet au 31 août 2016 et accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus ans sur le site de Loubeyrat.

La Commune de Ménérol a sollicité l'accès des mitrodaïres à cet accueil de loisirs. Aussi, il est proposé la mise en place d'une convention de partenariat entre les deux Communes.

Il est proposé de réserver 10 places aux habitants de Ménérol : 5 pour les enfants de 3 à 5 ans et 5 pour les enfants de 6 à 11 ans révolus du 6 juillet au 12 août 2016.

Il est proposé de fixer le prix de la journée à 34.85 € - tarif évalué sur la base des charges de fonctionnement de l'accueil de loisirs (comprenant les frais de transport, la restauration, les activités et l'encadrement notamment). A la fin de la période estivale, le montant du nombre de « journées-enfants » sera facturé à la Commune de Ménérol.

La Commune de Ménérol prend à sa charge les frais d'inscription, de paiement des familles et les conditions financières faites aux familles.

Ces dispositions sont retracées dans une convention qui détermine les modalités selon lesquelles la ville de Riom procèdera à l'établissement de la tarification.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention avec la commune de Ménérol portant sur les modalités d'accueil des enfants durant l'ALSH de l'été 2016,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention portant sur la période estivale 2016.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 mai 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL